

# DÉPARTEMENT DU DROIT PRIVÉ, DU PATRIMOINE PRIVÉ ET DES CONTENTIEUX DES SÉJOURS

## CHEF DU DÉPARTEMENT PAR INTÉRIM



Romain Bonhomme

## ASSISTANTE



Nathalie Cailleux  
01 40 27 34 83

Les attributions du département du droit privé, du patrimoine privé et des contentieux des séjours couvrent :

- le conseil et le traitement des contentieux en matière de domanialité, d'urbanisme, d'opérations foncières et immobilières et d'assurances.

Il traite également les dossiers des libéralités à caractère domanial faites à l'AP-HP ainsi que le contentieux qui y est lié.

- La prise en charge globale des patients vulnérables (personnes âgées, handicapées, sous mesure de protection juridique, mineures...).

Dans ce domaine, le département a principalement un rôle de conseil auprès des hôpitaux, mais examine également les contentieux civils, administratifs et pénaux qui se rapportent plus précisément à l'activité tutélaire.

- Le contentieux du recouvrement des frais hospitaliers et de l'obligation alimentaire qui peut s'y rattacher. Une mission de conseil est également menée dans ces matières.

-Le traitement des libéralités faites au profit de l'institution.

## JURISTES



Sylvie Foropon



Hanane Lamzili



Aurélia Sarfati



Léa Sidi